

THEATRE DE LA FONTAINE D'OUCHÉ
15 place de la Fontaine d'Ouche - 21000 Dijon
Tél. : 03.80.74.52.01

FICHE TECHNIQUE



ADMINISTRATION CLAUDINE FERNANDEZ/ TEL 03.80.74.53.74 FAX/ 03.80.74.53.43 EMAIL
CFERNANDEZ@VILLE-DIJON.FR

DIRECTION TECHNIQUE / TELLEZ GUY 03.80.74.59.07 FAX/ 03.80.74.53.43
GTELLEZ@VILLE-DIJON.FR

*Direction de la Culture - Mairie de Dijon - bp 21033 DIJON Cedex Tél. : 03.80.74.59.57 Fax :
03.80.74.53.43*

Son, lumière et plateau: Mohamed ALI BELARBI
Tél.: 03.80.74.51.51 poste 7292
E-mail : mali-belarbi@ville-dijon.fr

Le technicien du théâtre (qui pourra être remplacé par du personnel intermittent en cas de nécessité), participe au travail technique que nécessitent les spectacles ou les résidences accueillies.

Conformément au droit du travail et aux accords d'entreprise sur la réduction du temps de travail, la journée de travail ne doit avoir une amplitude supérieure à 12 heures, durant laquelle le nombre d'heures travaillées ne doit pas dépasser 10 heures. Un repos de 12 heures doit être accordé aux personnels entre deux journées de travail consécutives, sauf dérogation obtenue au préalable.

La capacité est limitée pour la salle de spectacle à 266 personnes + 7 places PSH et 293 personnes pour l'ensemble de l'établissement.

FICHE TECHNIQUE PLATEAU

Dimensions :

Ouverture : 10 m (14 m de mur à mur)
Profondeur : 7 m 50
Hauteur sous services : 4 m 50 *Attention hauteur maxi 4 m sous écran de cinéma*
Hauteur sous frises : 3 m 50
Plateau de couleur foncée.
L'accès des décors se fait par les escaliers car la salle est située en sous-sol.

Equipement machinerie de scène:

- 5 perches manuelles
 - 3 perches électrique
 - 3 perches à treuil manuel
- Les perches ont une longueur de 10 m.

- 1 patience rideau de fond de scène à main
- 1 patience rideau d'avant scène électrique (commande en régie, vitesse fixe)

à 3 m 70 du bord plateau, se trouvent :

- 1 écran à moteur électrique blanc mat multicellulaire 8,00 x 4,00 m (commande en régie)
- 1 patience rideau de générique électrique (commande en régie)
- distance de projection depuis la régie : 19 m 50

à 3 m 60 du bord plateau :

- 1 perche électrique en salle

FICHE TECHNIQUE LUMIERE

Pupitre :

- 1 jeu d'orgue **Presto 40**

Gradateurs :

- 30 gradateurs Micropack ADB de 2 kW
- 1 gradateur Digitour Juliat 6 x 3 kW

Attention : alimentation générale limitée à 30 kW

Projecteurs :

- 15x 1000 W PC halogène JULIAT
- 12 PC 1000 Lutin JULIAT
- 18 PAR 64 1000 W 220 v
- 4 découpes courtes 1000 W 614 S JULIAT
- 3 découpes 1000 W 613 SX
- 10 projecteurs F1

FICHE TECHNIQUE SON

Pupitre :

- 1 console **Yamaha** O1 V 96
- 12 entrées micros avec pad phantom et insert + 2 entrées stéréos
- 8 auxiliaires 4 effets internes

Périphérique :

- 1 lecteur MD **TASCA**
- 1 double cassette **LUXMAN**
- 1 lecteur de CD **LUXMAN**
- 4 boîtiers D-I

Diffusion :

- Façade :
 - 2 enceintes Line Array **MARTIN W8VDQ**
 - 2 Sub basses 1000W AES **MARTIN WS18X**
 - 2 enceintes yamaha amplifié 1200 W avec DSP
- Retour :
 - 4 enceintes F12+ **MARTIN** 2 voies 300W

Amplification :

- 1 Amplificateur **CREST PRO9200** pour les Sub-basses
- 1 Amplificateur **CREST PRO8200** pour la façade
- 1 amplificateur **CREST PRO7200** pour les retours
- 1 Contrôleur **MARTIN Audio DX1.5**

Microphones :

- 2 HF **SENNHEISER** à main
- 3 **SHURE SM58**
- 2 **SHURE SM57**
- 3 **AKG SE300B** avec capsules CK 92 (omnidirectionnel) et capsules CK91

LOGES

Au niveau du plateau : 1 loge (30 personnes) avec miroir et lavabo

Au niveau supérieur : 1 loge (20 personnes) avec miroir et lavabo 1 douche
Toilettes hommes et femmes

Pyrotechnies et fumées

Toute utilisation d'effets pyrotechniques, de machines à fumée ou à brouillard est formellement interdite du fait que la salle de spectacle se trouve en sous sol.

ATTENTION :

-En application du code du travail, le port des EPI (Equipements de Protections Individuelles) ainsi que l'utilisation des lignes de vie dont est équipé le théâtre, sont obligatoires pour toutes personnes travaillant dans l'enceinte du théâtre.

En cas de non respect de cette consigne, la Ville de Dijon déclinera toute responsabilité